

N°DBCA-2019-047

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT DE FORMATION AVEC LES VILLES
DE SAINT-PIERRE ET DE MIQUELON-LANGLADE**

Le 04 juin 2019, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 mai 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *la délibération du Conseil d'administration n° 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

**

Eu égard à la réussite du partenariat de formation réalisé avec la ville de Saint-Pierre en septembre 2016, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) renouvelle son engagement.

Le Sdis 76 s'engage à fournir à la ville de Saint-Pierre et à la ville de Miquelon-Langlade, à l'attention des sapeurs-pompiers volontaires, une prestation de service sous forme de cycles de formation dans le cadre des formations qu'il organise et notamment dans le cadre des agréments de formation dont il bénéficie.

Les frais de déplacement sont pris en charge par la Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon.

Ce partenariat s'organise sous la forme de deux cycles durant lesquels les enseignements suivants seront dispensés :

- *port et pratique de l'appareil respiratoire isolant, techniques de désincarcération, techniques opérationnelles de base pour la lutte contre l'incendie et techniques opérationnelles du lot de sauvetage et de protection contre les chutes,*
- *pédagogie initiale commune de formateur,*
- *pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours.*

Ces cycles de formation sont réalisés à titre gracieux entre le 24 septembre 2018 et le 24 mai 2019.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer les conventions ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190604-DBCA-2019-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2019

Affichage : 06/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

André GAUTIER

